Rapport de suivi
des programmes actifs d'emploi :

Réalisations de l'année 2012

Pôle de suivi et d'évaluation des politiques d'emploi :
Walid Troudi
Ezzeddine Mosbah
Mohamed Kefi Rahmani

Sommaire

Contexte **4**

1. Les programmes actifs d'emploi: Aperçu général **5**

2. Les programmes d'emploi destinés aux diplômés de l'enseignement supérieur : 65% de l'ensemble des bénéficiaires sont des femmes **6**

2.1. Les nouveaux contrats signés au cours de l'année 2012 6

3. Les programmes d'emploi destinés aux autres catégories de demandeurs d'emploi **10**

3.1. Les nouveaux contrats signés au cours de l'année 2012 10

3.2. Les contrats achevés ou résiliés au cours de l'année 2012 12

4. Les actions de formation entrepreneuriale (PAPPE) au cours de l'année 2012 ..... **14**

4.1. Les nouvelles actions de formation démarrées au cours de l'année 2012 14

4.2. Les Sorties des nouveaux bénéficiaires des actions de formation entrepreneuriale 17

5. Evolution de l'insertion professionnelle jusqu'à la fin de l'année 2012 : Un taux d'emploi de près de 42% **18**

Encadré : Les programmes d'emploi gérés par l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant **22**

Annexes **27**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution du nombre de contrats signés des différents programmes 5
Tableau 2 : Evolution du nombre de nouveaux bénéficiaires des programmes d'emploi destinés aux diplômés du supérieur 6
Tableau 3 : Evolution du nombre des contrats résiliés 8
Tableau 4 : Evolution du nombre des nouveaux bénéficiaires des programmes d'emploi destinés aux non diplômés du supérieur 10
Tableau 5: Répartition des nouveaux bénéficiaires des programmes d'emploi CAIP selon le secteur d'activité. 11
Tableau 6: Répartition des nouveaux bénéficiaires des programmes d'emploi CAIP selon la région d'implantation..... 12
Tableau 7 : Evolution du nombre de contrats résiliés au cours des années 2010, 2011 et 2012 13
Tableau 8 : Evolution du nombre des nouveaux bénéficiaires des actions de formation entrepreneuriale 14
Tableau 9 : Part des femmes parmi les nouveaux bénéficiaires des actions de formation entrepreneuriale..... 16
Tableau 10 : Répartition des bénéficiaires selon les caisses de sécurité sociale jusqu'à la fin de l'année 2012 .. 19
Tableau 11 : Répartition des bénéficiaires des mesures de micro-entreprise selon les caisses de sécurité sociale jusqu'à la fin de l'année 2012 20

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Taux d'évolution des contrats SIVP par gouvernorat..... 7
Figure 2 : Situation des bénéficiaires ayant achevé leurs programmes d'emploi, il y a dix-huit mois..... 21

Contexte

Ce rapport a pour objectif principal de mettre à la disposition des décideurs et des structures concernées, des indicateurs de suivi et des analyses pertinents susceptibles de les aider dans la gestion, l'orientation et le pilotage des programmes actifs d'emploi. Il s'agit d'un rapport de suivi de des réalisations et des modalités pratiques de la mise en œuvre des PAE, élaboré d'une façon régulière et continue.

1. Les programmes actifs d'emploi: Aperçu général

La situation socio-économique de la Tunisie durant l'année 2012 a enregistré une légère amélioration par rapport à l'année précédente, mais elle reste encore en dessous des réalisations de l'année 2010 et loin des attentes des citoyens. En effet, la Tunisie a entamé l'année 2012 avec un bilan lourd qui faisait état d'une perte d'environ 100 mille emplois, d'un taux de chômage de 18.9% et d'un total de 740 mille chômeurs, sans oublier un taux de croissance négatif de -1.8%. A la fin de l'exercice, on enregistre une amélioration des différents indicateurs où la reprise économique a permis la création de 85 mille postes d'emploi, une baisse de 2.2 points du taux de chômage et la diminution du stock de chômeurs de 100 mille.

Certes, les programmes actifs d'emploi ont contribué d'une façon directe ou indirecte à ce que la situation socio-économique ne se dégrade pas davantage, voire même s'améliore et revienne progressivement vers l'état normal.

En effet, près de 135600 contrats de différents programmes d'emploi gérés par les bureaux d'emploi et du travail indépendant ont été signés, contre 112300 au cours de l'année précédente enregistrant ainsi une augmentation de 20.8%.

La grande majorité des contrats signés, soit 90%, sont des contrats de stages effectués dans un milieu professionnel du secteur privé ou public, ou dans les associations, et ce dans l'objectif principal de promouvoir l'emploi salarié. Alors que le reste, soit 10%, représente la part des bénéficiaires des différents instruments de promotion du travail indépendant.

En ce qui concerne les contrats terminés au cours de l'année 2012, on trouve près de 37400 contrats qui ont été résiliés avant terme, représentant ainsi 35.2% de l'ensemble des contrats terminés, alors qu'il était de 30% durant l'année précédente, et de 29.1% en 2010.

Le taux d'insertion des bénéficiaires- tous programmes confondus- enregistré à la fin de l'année 2012, est estimé à 41.9% dix-huit mois en moyenne après l'achèvement du bénéfice des programmes d'emploi, alors qu'il était de 20% six mois plus tôt. La grande majorité est insérée dans le secteur privé, soit 90%.

Tableau 1 : Evolution du nombre de contrats signés des différents programmes

	L'année 2012	L'année 2011	L'année 2010	Evolution 2010-2011	Evolution 2011-2012
Nouveaux contrats signés	**135616**	**112299**	**120305**	**-6.7%**	**20.8%**
Bénéficiaires en cours	**96425**	**72002**	**70537**	**2.1%**	**33.9%**
Sortants des programmes d'emploi	**106246**	**107696**	**95549**	**12.7%**	**-1.3%**

Source : l'ANETI, calcul de l'ONEQ

2. Les programmes d'emploi destinés aux diplômés de l'enseignement supérieur : 65% de l'ensemble des bénéficiaires sont des femmes

2.1. Les nouveaux contrats signés au cours de l'année 2012

Au cours de l'année 2012 et dans le cadre des programmes d'emploi destinés aux diplômés de l'enseignement supérieur, 74100 nouveaux contrats ont été signés dont 65% avec des femmes diplômées, contre 52800 contrats pendant l'année 2011, enregistrant ainsi une hausse de 40.5%. Cette augmentation est due principalement aux réalisations du programme SCV : ainsi, on est passé de 6700 à 18100 contrats signés.

La majorité des bénéficiaires de ces programmes, soit 65%, est constituée des femmes ce qui reflète approximativement la composition des diplômés du supérieur dont 65% chaque année sont des femmes.

Le programme CIDES s'est démarqué en 2012 par une réduction remarquable des contrats signés ne dépassant pas les 300 contrats au cours de l'année, contre 1000 contrats en 2011.

Tableau 2 : Evolution du nombre de nouveaux bénéficiaires des programmes d'emploi destinés aux diplômés du supérieur

	L'année 2012	L'année 2011	L'année 2010	Evolution 2010-2011	Evolution 2011-2012
SIVP	55723	45018	45245	-0.5%	23.8%
CIDES	276	1018	3996	-74.5%	-72.9%
SCV	18120	6719	5901	13.9%	169.7%
Ensemble	**74119**	**52755**	**55142**	**-27.9%**	**10,8%**

Source : Données de l'ANETI

Le **programme SIVP**, quant à lui, a enregistré une augmentation de 23.8% au cours de l'année 2012 par rapport à l'année précédente, passant de 45000 à 55700 contrats signés. Cette augmentation concerne le deuxième semestre de l'année 2012 et intervient après une période de régression de (2.6%) constatée au premier semestre 2012.

Il est à remarquer que cette augmentation a été très importante en particulier dans les régions du Centre Ouest et du Sud : Tataouine, Kasserine, Kébili, Béja, Le Kef, Médenine, Sidi Bouzid, Gabes, Gafsa et Jendouba. Ces gouvernorats ont connu une augmentation qui varie entre 40% et 129% et qui dépasse donc de loin moyenne nationale qui est de 23.8%. Cela peut

nous amener à nous interroger sur le respect des règles de gestion de ce programme[1], d'autant plus que ces régions ont un tissu peu étoffé en entreprises en capacité d'accueillir des jeunes en SIVP et qu'elles n'ont pas enregistré en 2012 la création d'un nombre conséquent de nouvelles entreprises.

Figure 1: Taux d'évolution des contrats SIVP par gouvernorat

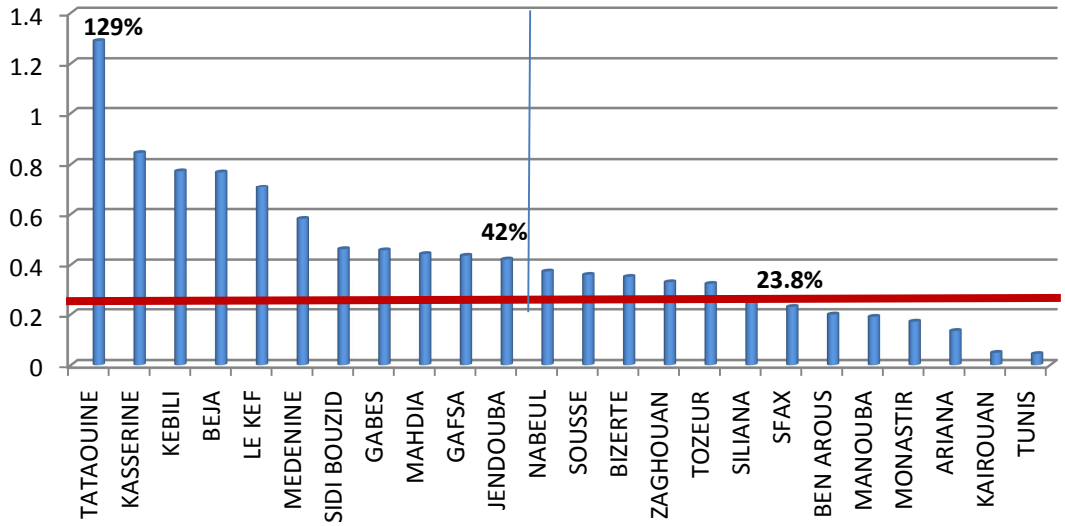

Source : Données de l'ANETI

Ce sont les entreprises du secteur des services qui ont accueilli le plus de bénéficiaires durant l'année 2012; on peut en citer à titre d'exemple :

1) les services fournis aux entreprises tels que les cabinets de conseils et d'études, ceux des architectes et des avocats ainsi que les services de traitement des données,
2) les services de l'éducation comprenant les garderies, les jardins d'enfants et les écoles privées,
3) les services de santé assurés par des cabinets de médecins généralistes ou dentistes, les centres de kinésithérapie et de physiothérapie, les polycliniques privées….

Pour ce qui concerne **le programme SCV** dont le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre, on remarque que ce sont surtout les femmes qui en bénéficient beaucoup plus que les hommes, soit 13900 contre 4200 hommes au cours de l'année 2012.

[1] Les bureaux d'emploi permettraient à des entreprises, dans ces régions, d'établir des contrats SIVP avec plusieurs jeunes sans qu'il y'ait vérification des conditions de déroulement des stages et du travail effectué par ces jeunes en contrepartie de la bourse qu'ils perçoivent de l'Etat. En effet Quelques sondages nous ont montré certaines aberrations telles que : l'accueil d'une entreprise de construction au Kasserine de 9 stagiaires au même temps dont 4 sont diplômés en sciences humaines (langues et éducation physique), une boulangerie au Kasserine qui accueille à la même période 3 diplômés du supérieur en architecture et en gestion ou une épicerie à Tataouine qui accueille au même temps 6 diplômés en mécanique, informatique….

Les associations bénéficiaires dudit programme sollicitent plusieurs domaines de compétences à savoir notamment les gestionnaires et les comptables (3200 jeunes), les langues étrangères (2300 jeunes) en particulier la langue française et la langue anglaise ainsi que les informaticiens (2600 jeunes).

Cependant, il est intéressant de noter qu'un peu plus de 40% de l'ensemble des bénéficiaires du programme SCV se trouvent dans quatre régions à savoir Gafsa, Kébili, Gabès et kasserine. Le nombre des bénéficiaires dans chacune de ces régions dépasse celui des bénéficiaires de la région de Grand Tunis où le tissu associatif est beaucoup plus développé. Cela pourrait être expliqué par le fait que ce programme a été perçu par les bénéficiaires dans ces régions comme un palliatif au chômage, au manque de ressources financières et au manque des opportunités d'emploi dans le secteur privé et il est fort probable que les jeunes perçoivent l'indemnité prévue dans le cadre de ce programme sans fournir en contrepartie un travail aux associations avec lesquelles ils ont passé les contrats de stage[2].

Les contrats achevés ou résiliés au cours de l'année 2012

Au cours de l'année 2012, près de 52600 contrats ont été terminés dont près de 16500 résiliés avant terme, ce qui représente 31% de l'ensemble des contrats terminés alors que ce taux était de 26% durant le premier semestre de la même année. Ainsi, le rythme de rupture des contrats a augmenté au cours du deuxième semestre pour atteindre 37%.

En examinant le nombre des contrats résiliés des années passées, on constate une augmentation soutenue des résiliations d'une année à l'autre, due à l'augmentation des nombres des contrats signés. Les contrats signés sont en corrélation positive avec les contrats résiliés. Ils évoluent dans le même sens et au même rythme, ce qui explique la stagnation de la part de résiliation au moins durant ces trois dernières années avoisinant 31% par rapport à l'ensemble des contrats terminés.

Tableau 3 : Evolution du nombre des contrats résiliés

	L'année 2012	L'année 2011	L'année 2010	Evolution 2010-2011	Evolution 2011-2012
SIVP	14375	12790	11654	**9.7%**	**12.4%**
CIDES	117	966	1057	**-8.6%**	**-87.9%**
SCV	2037	1250	668	**87.1%**	**63.0%**
Ensemble	**16529**	**15006**	**13379**	**12.2%**	**10.1%**

Source : Données de l'ANETI

Toutefois, certains programmes sont exposés beaucoup plus que d'autres au risque de résiliation des contrats. Ce risque est plus élevé pour le programmes de SIVP et à un degré

[2] Des associations du travail et de développement dans les écoles primaires à Kebili ont accueillis plus de 20 jeunes dont les contrats ont démarré au même temps.

moindre pour le programme de SCV, enregistrant respectivement des parts de résiliation de 33% et 27% durant l'année 2012.

En ce qui concerne le programme d'emploi CIDES, le risque de rupture de contrats est encore moindre. L'entreprise accueillante ainsi que le jeune stagiaire n'ont pas intérêt à résilier les contrats car comme le stipule le décret promulguant ce programme d'emploi, l'entreprise risquerait de ne pas en bénéficier de nouveau en cas de rupture du contrat de stage avant terme et le jeune stagiaire est susceptible d'être inséré dans l'entreprise une fois le contrat achevé. Au vu de ces deux facteurs, la part de résiliation au niveau du programme CIDES est de 15%.

3. Les programmes d'emploi destinés aux autres catégories de demandeurs d'emploi

3.1. Les nouveaux contrats signés au cours de l'année 2012

Au cours de l'année 2012, et dans le cadre des programmes d'emploi CAIP et CRVA destinés à la catégorie des demandeurs d'emploi non diplômés de l'enseignement supérieur, 40800 nouveaux contrats ont été signés, contre 38300 au cours de l'année 2011, enregistrant ainsi une hausse de 6.7%. Cette augmentation est due à l'accroissement soutenu du nombre des contrats du programme CAIP qui est passé de 35000 en 2010 à 37600 contrats en 2011 pour atteindre 40400 CAIP en 2012.

Le nombre des bénéficiaires du programme d'emploi CRVA destiné aux travailleurs ayant perdu leur emploi pour des motifs économiques ou techniques ne dépasse pas les 360 personnes au cours de l'année 2012. Ce nombre est en déclin par rapport aux années précédentes, soit 620 en 2011 et 750 en 2010.

Tableau 4 : Evolution du nombre des nouveaux bénéficiaires des programmes d'emploi destinés aux non diplômés du supérieur

	L'année 2012	L'année 2011	L'année 2010	Evolution 2010-2011	Evolution 2011-2012
CAIP	40458	37629	34954	**7.7%**	**7.5%**
CRVA	359	621	750	**-17.2%**	**-42.2%**
Ensemble	**40817**	**38250**	**35704**	**7.1%**	**6.7%**

Source : Données de l'ANETI

En ce qui concerne le programme CAIP, la femme y participe avec une part importante qui avoisine les 66%. Elle est sollicitée particulièrement dans certains secteurs à savoir notamment la branche des industries du textile et de l'habillement (8200 femmes parmi 10300 bénéficiaires), celle de la fabrication des machines et appareils électriques (2600 femmes parmi 3800 jeunes), ainsi que les activités à caractère social et éducationnel (4800 femmes parmi 5300 bénéficiaires) telles que les crèches, les garderies d'enfants et l'enseignement préscolaire.

Tableau 5: Répartition des nouveaux bénéficiaires des programmes d'emploi CAIP selon le secteur d'activité

	Femme	Homme	Ensemble
AGRICULTURE et PECHE	474	343	817
MINES ET ENERGIE	98	147	245
INDUS. MANUFACT. (HORS TEXTILE)	6600	5763	12363
TEXTILE et HABILLEMENT	8248	2068	10316
BTP	470	635	1105
TOURISME	333	547	880
COMMERCE	2723	2013	4736
EDUCATION, SANTE ET ACTION SOCIALE	4755	593	5348
AUTRES SERVICES	2795	1853	4648
TOTAL	**26496**	**13962**	**40458**

Source : Données de l'ANETI

L'analyse par région montre une grande disparité régionale. En effet, au cours de l'année 2012, un peu plus de la moitié des bénéficiaires sont accueillis dans des établissements implantés dans six gouvernorats en l'occurrence, Kasserine, Sfax, Tunis, Sousse, Ben Arous et Nabeul. Alors que dans les six derniers gouvernorats à savoir Tataouine, Kairouan, Siliana Jendouba, Gabès et la Manouba, les entreprises n'accueillent que 5.9% de l'ensemble des jeunes bénéficiaires.

Cependant, il est à noter que les femmes sont beaucoup plus sollicitées dans les entreprises qui sont implantées dans les régions de l'intérieur que dans les régions du littoral, exception faite de la région de Mahdia. Cela pourrait s'expliquer par le fait que dans les régions de l'intérieur, les entreprises du secteur du textile et de l'habillement et celles de l'éducation, de la santé et de l'action sociale- qui constituent les activités qui recrutent le plus de femmes stagiaires- sont les plus répandues. Les hommes bénéficiaires du programme CAIP, quant à eux, sont plutôt dans les grandes villes, accueillis par les entreprises du secteur des industries manufacturières, hors textile et habillement, et du secteur du commerce de gros ou de détail.

Tableau 6: Répartition des nouveaux bénéficiaires des programmes d'emploi CAIP selon la région d'implantation

	Femme	Homme	Ensemble	part des femmes
TOZEUR	953	159	1112	86%
GAFSA	1945	377	2322	84%
SILIANA	229	45	274	84%
LE KEF	1237	282	1519	81%
GABES	436	103	539	81%
KEBILI	781	192	973	80%
JENDOUBA	428	108	536	80%
MEDENINE	657	210	867	76%
MAHDIA	531	175	706	75%
BEJA	1469	642	2111	70%
SIDI BOUZID	567	263	830	68%
TATAOUINE	58	27	85	68%
MANOUBA	475	226	701	68%
KASSERINE	3728	1783	5511	68%
ZAGHOUAN	1192	585	1777	67%
MONASTIR	1316	733	2049	64%
BIZERTE	1056	634	1690	62%
ARIANA	824	497	1321	62%
SOUSSE	1784	1306	3090	58%
SFAX	2191	1645	3836	57%
TUNIS	1980	1584	3564	56%
KAIROUAN	144	119	263	55%
NABEUL	1300	1081	2381	55%
BEN AROUS	1215	1186	2401	51%
TOTAL	**26496**	**13962**	**40458**	**65%**

Source : Données de l'ANETI

3.2. Les contrats achevés ou résiliés au cours de l'année 2012

En ce qui concerne ceux qui ont terminé leurs contrats au cours de l'année 2012, soit 40600 contrats majoritairement constitués des contrats du programme d'emploi CAIP, près de 20400 contrats ont été résiliés avant terme, représentant ainsi un peu moins de 50% de l'ensemble des contrats terminés, alors que ce taux était de 45.8% durant l'année précédente.

Tableau 7 : Evolution du nombre de contrats résiliés au cours des années 2010, 2011 et 2012

	L'année 2012	L'année 2011	L'année 2010	Evolution 2010-2011	Evolution 2011-2012
CAIP	20257	16263	13355	**21.8%**	**24.6%**
CRVA	101	182	230	**-20.9%**	**-44.5%**
Ensemble	**20358**	**16445**	**13585**	**21.1%**	**23.8%**

Source : Données de l'ANETI

Bien que le nombre des femmes bénéficiaires du CAIP soit très important, ces dernières résilient moins souvent leurs contrats. Cette résiliation des contrats du programme d'emploi CAIP de la part des femmes représente un peu moins de 50%, contre 53% pour des hommes, et les écarts entre eux se creusent davantage dans les secteurs où les femmes bénéficiaires sont plus présentes en l'occurrence les secteurs du textile et de l'habillement, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

4.Les actions de formation entrepreneuriale (PAPPE) au cours de l'année 2012

4.1. Les nouvelles actions de formation démarrées au cours de l'année 2012

Au cours de l'année 2012, près de 11700 jeunes ont bénéficié au moins d'une action de formation entrepreneuriale, d'un stage pratique en entreprise ou d'une bourse d'accompagnement, contre 12100 jeunes durant l'année précédente, enregistrant ainsi une baisse de 3.5% qui s'ajoute à la baisse de 24.8% enregistrée en 2011 par rapport à l'année 2010.

Tableau 8 : Evolution du nombre des nouveaux bénéficiaires des actions de formation entrepreneuriale

	Année 2012	Année 2011	Année 2010	Evolution 2010-2011	Evolution 2011-2012
BOURSE D'ACCOMPAGNEMENT	1348	1855	2062	**-10.0%**	**-27.3%**
CEFE	6080	6209	7570	**-18.0%**	**-2.1%**
CREE	243	290	630	**-54.0%**	**-16.2%**
FORMATION EN GESTION	297	296	585	**-49.4%**	**0.3%**
FORMATION GERME	478	460	545	**-15.6%**	**3.9%**
FORMATION TECHNIQUE	508	456	679	**-32.8%**	**11.4%**
MORAINE	2061	1867	3164	**-41.0%**	**10.4%**
SPE (Stage Pratique en Entreprise)	651	650	840	**-22.6%**	**0.2%**
Ensemble	**11666**	**12083**	**16075**	**-24.8%**	**-3.5%**

Source : Données de l'ANETI

La baisse enregistrée en 2012 est due essentiellement à la baisse du nombre des bénéficiaires des bourses d'accompagnement qui est passé de 1850 jeunes promoteurs en 2011 à 1350 en 2012. Cette dernière baisse est à son tour due essentiellement à la baisse du nombre des participants aux séminaires de CEFE et de CREE durant les deux dernières années. Rappelons que la bourse d'accompagnement est destinée aux jeunes ayant participé aux séminaires de CEFE et de CREE dont les projets sont en cours de démarrage ou déjà en activité.

A cela pourrait s'ajouter la situation économique et sociale relativement dégradée que vit le pays qui n'encouragerait nullement les jeunes désireux d'installer leurs propres projets à y investir.

Pour les actions de formation en gestion, formation technique, formation GERME, formation MORAINE ainsi que les stages pratiques en entreprises (SPE), malgré l'augmentation observée du nombre des jeunes qui y ont participé durant l'année 2012, les réalisations demeurent encore en deçà de celles de l'année 2010, où on avait enregistré près de 16000 jeunes bénéficiaires.

Tous niveaux confondus, les femmes participent beaucoup plus que les hommes dans les actions de formation entrepreneuriale. Un peu plus de 7000 femmes ont pu en bénéficier, contre 4700 pour les hommes, soit une part de 60%. Les écarts entre les femmes et les hommes sont plus prononcés dans les premières phases d'accompagnement pour la création d'entreprises à savoir les actions de formation, les stages pratiques en entreprises et la formation technique, actions où leurs parts atteignent les 80%. Au début du processus, les jeunes femmes accorderaient une grande importance au travail indépendant, car elles seraient conscientes des défis de l'emploi d'une façon générale et des défis spécifiques de l'emploi de la femme plus particulièrement.

Cependant et en suivant la chronologie des actions de formation entrepreneuriale, les écarts entre les femmes et les hommes se rétrécissent de plus en plus jusqu'à se transformer en faveur de ces derniers. En effet, le nombre des jeunes hommes bénéficiaires de bourse d'accompagnement qui constitue le dernier maillon du processus de soutien et d'aide des jeunes promoteurs dépasse celui des jeunes femmes, soit 700 hommes contre 650 femmes.

Les jeunes femmes désireuses de continuer leur chemin vers la réalisation effective de leurs projets se heurteraient à plus d'obstacles dans la mise en œuvre de leurs projets et auraient plus besoin de temps et de soutien pour réaliser leurs ambitions. *Les efforts de promotion de la micro entreprise se sont donc révélés relativement plus efficace pour les hommes que pour les femmes en ce qui concerne l'emploi indépendant*[3].

L'analyse selon les niveaux d'éducation des bénéficiaires révèle que deux sur trois jeunes ont un niveau supérieur. En effet, près de 7700 jeunes ayant un niveau supérieur bénéficient des différentes mesures de promotion du travail indépendant, particulièrement des actions de CEFE (74%), CREE (66%), MORAINE (75%) et à un degré moindre de bourses d'accompagnement (62%). Par contre, les actions de formation technique et de formation en gestion ainsi que les stages pratiques en entreprises intéressent moins cette catégorie, avec des parts respectives de 28%, 18% et 24%.

[3] Conclusion extraite de l'étude menée par l'ONEQ en 2011 portant sur l'évaluation du concours de plan d'affaires

Tableau 9 : Part des femmes parmi les nouveaux bénéficiaires des actions de formation entrepreneuriale

	Homme	Femme	Part
BOURSE D'ACCOMPAGNEMENT	700	648	**48.1%**
CEFE	2554	3526	**58.0%**
CREE	98	145	**59.7%**
FORMATION EN GESTION	133	164	**55.2%**
FORMATION GERME	266	212	**44.4%**
FORMATION TECHNIQUE	114	394	**77.6%**
MORAINE	643	1417	**68.8%**
SPE	132	519	**79.7%**
Ensemble	4640	7025	**60.2%**

Source : Données de l'ANETI

L'analyse par région de résidence montre que les jeunes ayant participé aux différentes sessions de formation entrepreneuriale sont relativement dispersés sur le territoire national. En effet, un peu plus de 50% des jeunes bénéficiaires de formation entrepreneuriale sont résidents dans huit gouvernorats qui appartiennent aussi bien aux régions du littoral qu'aux régions de l'intérieur, à savoir : Tunis, Sousse, Monastir, Sfax, Kairouan, Gafsa, Tozeur et Gabès.

Paradoxalement, les jeunes issus de quelques régions caractérisées par le développement de leur tissu économique et associatif telles que les régions de l'Ariana, Ben Arous, Sousse et Sfax, en bénéficient moins que d'autres qui sont issus des régions moins développées. En effet, le ratio du nombre des postes de formation entrepreneuriale par rapport au nombre des postes de stage varie entre 5% et 7% dans chacune de ces régions. Les jeunes de ces régions sembleraient préférer attendre des opportunités de travail en tant que salariés.

4.2. Les Sorties des nouveaux bénéficiaires des actions de formation entrepreneuriale

Au cours de l'année 2012, près de 11900 bénéficiaires des différents instruments du travail indépendant ont terminé leur formation. Une petite minorité des bénéficiaires les ont terminées avant terme, soit 700 jeunes, enregistrant une part d'abandon de 5.6%. L'abandon des différentes sessions de formation entrepreneuriale est généralement faible. Cela est dû essentiellement à la courte durée de formation qui ne dépasse pas deux ou trois semaines.

Cependant, les jeunes inscrits dans les cycles de formation MORAINE ainsi que les jeunes bénéficiaires des stages pratiques en entreprises (SPE), abandonnent plus souvent que les autres leurs postes de formation avec des parts respectives de 15.3% et 20.9%. Les cycles de formation MORAINE en particulier- qui permettent aux jeunes désireux d'installer leurs propres projets de se doter d'outils et de méthodes pour identifier une ou plusieurs idées réalisables dans une première étape, de les évaluer et de préparer des plans d'affaires dans une seconde étape- ne sont pas toujours achevés à terme. Une bonne partie des bénéficiaires (15.3%), semblerait décider au moment opportun leur devenir professionnel en choisissant un parcours professionnel autre que celui de la voie entrepreneuriale.

5. Evolution de l'insertion professionnelle jusqu'à la fin de l'année 2012 : Un taux d'emploi de près de 42%

Durant l'année 2011, près de 70400 jeunes ont achevé les prestations qui leur étaient servies par les bureaux de l'emploi et du travail indépendant, à savoir les prestations dont la finalité est la promotion de l'emploi salarié ainsi que les prestations de promotion du travail indépendant.

La confrontation avec les fichiers de la caisse de sécurité sociale a montré que des cotisations sociales ont été payées entre les années 2011 et 2012, au profit de près de 29500 jeunes bénéficiaires, soit l'équivalent d'un **taux d'emploi de 41.9%, dix-huit mois en moyenne après la date d'achèvement des programmes d'emploi**. Un peu plus de la moitié des jeunes insérés ont trouvé un emploi dans le secteur privé au cours du deuxième semestre de l'année 2012, soit 15100 jeunes, ce qui confirme en quelque sorte l'amélioration progressive de la situation économique du pays durant cette période. En cumul, on dénombre près de 26400 jeunes qui sont insérés dans le secteur privé, contre seulement 3500 jeunes insérés dans le secteur public.

Ceux qui ont bénéficié de stages dans le cadre du programme d'emploi **CAIP**- destiné aux jeunes non diplômés de l'enseignement supérieur-, ainsi que ceux qui ont bénéficié du programme d'emploi **CRVA**- destiné aux demandeurs d'emploi licenciés de leurs entreprises (généralement de la mains d'œuvre peu qualifiée)- semblent être les mieux insérés dans le marché de l'emploi : ils enregistrent les meilleurs taux d'emploi, soit respectivement **57.3% et 55.3%, pratiquement tous dans le secteur privé.**

Ils sont suivis de la catégorie des jeunes bénéficiaires du **CIDES et du SIVP,** destinés tous les deux aux demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur, avec des **taux d'emploi semblables de 47.6%,** à part que cette fois-ci, une bonne partie parmi eux ont trouvé un emploi dans le secteur public, soit un peu moins de 12% des bénéficiaires de CIDES et SIVP en emploi.

Toutefois, il est à noter que les trois programmes d'emploi en particulier CIDES, CAIP et CRVA sont loin de réaliser les objectifs qui leur sont assignés. En effet, d'après le décret 349 de l'année 2009, ces trois programmes ont pour objectifs de réaliser 100% de taux d'insertion dans le secteur privé.

Cependant, pour le programme d'emploi **SCV** qui est destiné aux diplômés du supérieur, le taux d'emploi ne dépasse pas les **16.9%** dont **5.8**% dans le secteur privé. Cette catégorie semble ne pas avoir de chance de trouver un emploi dans le secteur privé.

Tableau 10 : Répartition des bénéficiaires selon les caisses de sécurité sociale jusqu'à la fin de l'année 2012

Prestation	Instrument	Bénéficiaires	Affiliés CNSS	Affiliés CNRPS	Taux d'emploi*	Taux d'emploi dans le secteur privé
Stage	SIVP	27255	11610	1578	**47.6%**	**42.6%**
Stage	CIDES	2503	1029	186	**47.6%**	**41.1%**
Stage	CAIP	19271	10832	280	**57.3%**	**56.2%**
Stage	CRVA	550	304	1	**55.3%**	**55.3%**
Stage	SCV	4479	261	509	**16.9%**	**5.8%**
Stage	SMP	6036	566	691	**20.3%**	**9.4%**

*près de 400 jeunes sont déclarés à la fois à la CNSS, et à la CNRPS

Source : calcul de l'ONEQ

Parmi les bénéficiaires des différentes mesures de promotion de la micro-entreprise ayant achevé leur formation ou leur accompagnement, soit près de 11000 jeunes, on retrouve un peu plus de 2930 jeunes déclarés dans les fichiers des caisses de sécurité sociale, enregistrant ainsi un **taux d'emploi global de 26.7%** dix-huit mois, en moyenne, après la date d'achèvement des différents programmes.

Toutefois, si on se limite à ceux qui ont pu mettre sur pied leurs propres projets, vu que ces mesures sont dédiées à la promotion du travail indépendant, on trouve un peu plus de 1320 jeunes promoteurs qui sont déclarés comme indépendants dans les fichiers de la sécurité sociale, soit un **taux d'installation de 12.1%** dix-huit mois après la date d'achèvement de leurs prestations.

Ce sont les bénéficiaires des actions de formation GERME et de bourses d'accompagnement qui représentent les taux d'installation les plus élevés, soit respectivement de **36.6%** et **32.8%.** En second lieu, viennent les bénéficiaires de formation en Gestion qui enregistrent un taux d'installation de **29.4%.** Ces taux auraient pu être plus élevés vu que ces formations ainsi que les bourses d'accompagnement sont destinées aux promoteurs dont les projets sont en activité. Cela pourrait être expliqué par le fait que durant les premières années d'installation, une grande partie de ces jeunes n'arrive pas pour une raison ou une autre à payer leurs cotisations sociales.

En revanche, près de **7%** des jeunes promoteurs bénéficiaires du reste des mesures à savoir : CEFE, CREE et formation technique ont pu réaliser leurs propres projets après dix-huit mois de la date d'achèvement de ces prestations. Ces derniers auraient besoin d'une période relativement plus longue, pour pouvoir monter leurs projets vu que ces mesures sont globalement organisées durant la phase qui précède la création du projet. Avec la complexité des procédures administratives associée aux coûts qu'elle peut engendrer entretemps, ça pourrait retarder davantage le montage de leurs projets, voire même les annuler pour changer finalement leurs parcours professionnels.

Il en est de même pour la mesure de MORAINE ainsi que celle du SPE, on y enregistre les taux d'installation les plus faibles qui ne dépassent pas les 5%. Il semble qu'une bonne partie des bénéficiaires de ces mesures auraient décidé relativement tôt de changer de parcours

professionnel en choisissant le travail salarié plutôt que le travail indépendant. D'ailleurs, un peu moins de **20%** des jeunes bénéficiaires se trouvent déclarés dans les fichiers de sécurité sociale en tant que salariés.

Tableau 11 : Répartition des bénéficiaires des mesures de micro-entreprise selon les caisses de sécurité sociale jusqu'à la fin de l'année 2012

Instrument	Bénéficiaires	Affiliés CNSS/ CNRPS**	Affiliés CNSS-indépendant	Taux d'emploi	Taux d'installation
BOURSE D'ACCOMPAGNEMENT	1725	707	565	**41.0%**	**32.8%**
CEFE	5939	1408	428	**23.7%**	**7.2%**
CREE	284	73	21	**25.7%**	**7.4%**
FORMATION EN GESTION	306	118	90	**38.6%**	**29.4%**
FORMATION GERME	486	231	178	**47.5%**	**36.6%**
FORMATION TECHNIQUE	493	61	34	**12.4%**	**6.9%**
Moraine	1867	370	43	**19.8%**	**2.3%**
SPE	487	105	23	**21.6%**	**4.7%**

Source : calcul de l'ONEQ

Finalement, il est important de signaler que près d'un tiers de l'ensemble des bénéficiaires reviennent pour s'inscrire auprès des bureaux d'emploi; ils sont majoritairement constitués des jeunes demandeurs d'emploi à la quête de leur premier emploi, soit près de 70%, et ce dix-huit mois après la date d'achèvement des programmes d'emploi. Le reste y revient pour bénéficier à nouveaux des avantages offerts par les services d'emploi (20%) ou pour la recherche d'un meilleur poste d'emploi (10%).

Quant à ceux qui ne reviennent pas et qui représentent les deux tiers de l'ensemble des bénéficiaires, soit ils sont en emploi et en sont satisfaits (55%), soit ils sont à la recherche d'emploi par leurs propres moyens et sans contact direct avec les bureaux d'emploi (45%).

Figure 2 : Situation des bénéficiaires ayant achevé leurs programmes d'emploi, il y a dix-huit mois

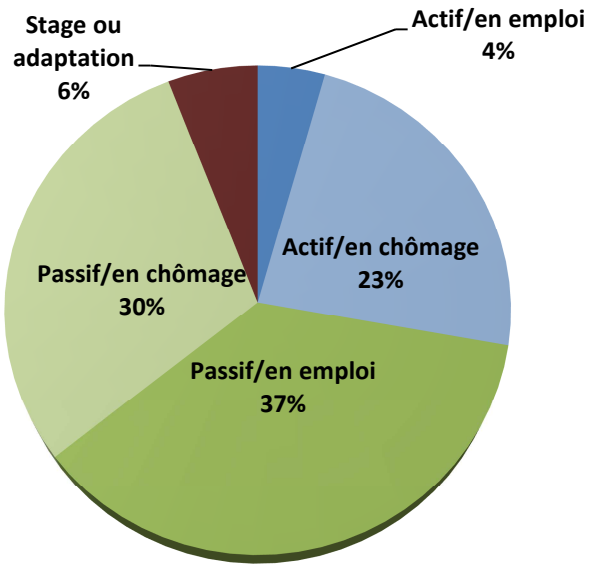

Source : Calcul de l'ONEQ

Actif/en emploi	:	Jeunes bénéficiaires **repérés** dans les fichiers des caisses sociales, qui sont **inscrits à l'ANETI**, fin de l'année 2012 ;
Actif/en chômage	:	Jeunes bénéficiaires **non repérés** dans les fichiers des caisses sociales, qui **sont inscrits à l'ANETI**, fin de l'année 2012 ;
Passif/en emploi	:	Jeunes bénéficiaires **repérés** dans les fichiers des caisses sociales, qui **ne sont pas inscrits à l'ANETI**, fin de l'année 2012 ;
Passif/en chômage	:	Jeunes bénéficiaires **non repérés** dans les fichiers des caisses sociales, qui **ne sont pas inscrits à l'ANETI**, fin de l'année 2012 ;
Stage ou adaptation	:	Jeunes bénéficiaires **repérés** dans les fichiers des caisses sociales, qui **ne sont pas inscrits à l'ANETI**, fin de l'année 2012 ;

Encadré : Les programmes d'emploi gérés par l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant

SIVP : Le stage d'initiation à la vie professionnelle a pour objet d'aider le bénéficiaire à acquérir des compétences professionnelles afin de faciliter son insertion dans la vie active.

Peuvent bénéficier d'un stage d'initiation à la vie professionnelle les primo-demandeurs d'emploi de nationalité tunisienne, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent obtenu depuis au moins six mois.

Les stages d'initiation à la vie professionnelle se déroulent au sein des entreprises privées. Toutefois, ces stages peuvent être organisés au sein du secteur public.

La durée du stage d'initiation à la vie professionnelle ne peut dépasser une année. Toutefois, le ministre de la formation professionnelle et de l'emploi peut, à titre exceptionnel, proroger la durée du stage pour une période supplémentaire au sein de la même entreprise d'accueil, ou autoriser un deuxième stage au sein d'une autre entreprise. La durée globale du stage d'initiation à la vie professionnelle ne peut en aucun cas dépasser 24 mois.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant octroie au stagiaire durant toute la durée du contrat une indemnité mensuelle dont le montant est de 150 dinars.

En outre, l'entreprise d'accueil octroie obligatoirement au stagiaire une indemnité complémentaire mensuelle durant toute la durée du contrat dont le montant est fixé à un minimum de cent cinquante dinars.

Les stagiaires bénéficiaires du stage d'initiation à la vie professionnelle peuvent être admis à poursuivre des sessions de formation complémentaire durant la période de stage, et ce en accord avec l'entreprise d'accueil.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant organise les sessions de formation complémentaire au sein de l'entreprise d'accueil ou auprès d'une structure de formation publique ou privée; elle prend en charge le coût de formation dans une limite maximale de 200 heures.

L'entreprise ne peut accueillir à nouveau des stagiaires dans le cadre du stage d'initiation à la vie professionnelle que si elle a préalablement recruté au moins 50% de l'ensemble des stagiaires ayant achevé leurs stages durant les trois dernières années précédant l'année de dépôt de la nouvelle demande.

****

CIDES : Le contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur a pour objet de permettre au bénéficiaire d'acquérir des qualifications professionnelles en alternance entre une entreprise privée et une structure de formation publique ou privée, et ce conformément aux exigences d'un poste d'emploi pour lequel l'entreprise s'engage à le recruter.

Peuvent bénéficier dudit contrat les demandeurs d'emploi de nationalité tunisienne, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent et dont la période de chômage excède trois années à compter de la date d'obtention du diplôme concerné.

Le contrat est conclu pour une période maximale d'une année sur la base d'un programme de formation spécifique arrêté à cet effet entre l'entreprise d'accueil, le stagiaire et l'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant.

Le programme de formation spécifique peut être réalisé soit au sein de l'entreprise d'accueil soit dans une structure de formation publique ou privée. L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant prend en charge le coût de la formation des stagiaires dans la limite maximale de 400 heures durant toute la durée du contrat.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant octroie au stagiaire, durant toute la durée du contrat, une indemnité mensuelle dont le montant est de 150 dinars.

Elle octroie en outre au stagiaire qui réside hors du gouvernorat d'implantation de l'entreprise d'accueil, une indemnité mensuelle supplémentaire dont le montant ne dépasse pas cinquante dinars, et ce pendant toute la durée du contrat.

L'entreprise octroie obligatoirement au stagiaire une indemnité complémentaire mensuelle durant toute la durée du contrat dont le montant est au minimum de 150 dinars.

L'entreprise s'engage à recruter le bénéficiaire qui a achevé le contrat dans le cadre du contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur. Toutefois, l'entreprise qui ne satisfait pas à ces dispositions ne peut bénéficier à nouveau du contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur qu'après écoulement d'au moins deux années consécutives à compter de la fin du dernier contrat dont elle a bénéficié.

L'entreprise qui procède au recrutement du stagiaire bénéficie d'une prime de recrutement d'un montant égal à mille dinars ; cette prime est servie après une année de travail effectif à compter de la date de recrutement. L'entreprise désirant bénéficier de cet avantage est tenue de déposer une demande auprès du bureau de l'emploi et du travail indépendant territorialement compétent conformément au modèle disponible à cet effet, appuyée du contrat de travail du jeune concerné et des justificatifs de paiement des salaires durant la période susmentionnée au paragraphe précédent.

L'entreprise du secteur privé bénéficie également de la prise en charge par le fonds national de l'emploi de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale, et ce durant une période de sept ans. Ce bénéfice a pris fin en décembre 2011.

****

SCV : Le programme du service civil volontaire vise à permettre aux diplômés de l'enseignement supérieur primo-demandeurs d'emploi, d'accomplir à titre volontaire des stages dans des travaux d'intérêt général en vue d'acquérir des capacités pratiques et des attitudes professionnelles, et à les faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé facilitant leur insertion dans la vie active dans un emploi salarié ou dans un travail indépendant.

Ces stages sont supervisés par des associations ou par des organisations professionnelles, et ce sur la base de conventions conclues à cet effet avec le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

La gestion de ce programme est confiée à l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant.

La durée maximale du stage, dans le cadre du programme du service civil volontaire, est fixée à 24 mois.

L'association ou l'organisation professionnelle arrête, de concert avec l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant et le bénéficiaire, le contenu détaillé du stage. Elle veille, en outre, au suivi du bénéficiaire durant toute la période du stage.

Le stagiaire est tenu d'assister à des séances d'accompagnement organisées périodiquement à cet effet par l'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant.

Il est aussi tenu d'adresser à l'association ou à l'organisation professionnelle et l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant, et à la fin de chaque trimestre, un rapport comportant des indications sur le déroulement du stage, et ce conformément au modèle disponible à cet effet auprès des bureaux de l'emploi et du travail indépendant.

Une indemnité mensuelle de 200 dinars est octroyée au stagiaire durant toute la période de stage.

Le fonds national de l'emploi peut prendre en charge une partie ne dépassant pas 60% des dépenses du transport public urbain au profit des bénéficiaires du programme, et ce dans le cadre d'une convention conclue à cet effet entre le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et le ministère du transport.

****

CAIP : Le contrat d'adaptation et d'insertion professionnelle a pour objet de permettre au demandeur d'emploi non titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur d'acquérir des qualifications professionnelles conformes aux exigences d'une offre d'emploi présentée par une entreprise privée et qui n'a pas été satisfaite compte tenu de l'indisponibilité de la main d'œuvre requise sur le marché de l'emploi.

L'entreprise peut bénéficier des contrats d'adaptation et d'insertion professionnelle à titre individuel ou dans le cadre de conventions avec les centres techniques, les fédérations professionnelles, ainsi qu'avec les chambres de commerce et d'industrie, les ordres et les associations professionnelles. L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant prend en charge, conformément à un programme de formation spécifique convenu avec l'entreprise concernée ou avec l'un des organismes mentionnés plus haut, le coût de la formation, et ce dans une limite maximale de 400 heures.

Le programme de formation spécifique peut être réalisé au sein de l'entreprise d'accueil ou dans une structure de formation publique ou privée.

Le contrat d'adaptation et d'insertion professionnelle est conclu entre l'entreprise d'accueil et le stagiaire et ce pour une période maximale de 12 mois.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant octroie au stagiaire, et durant toute la durée du contrat, une indemnité mensuelle d'un montant de 100 dinars.

En outre, l'entreprise octroie obligatoirement au stagiaire une indemnité complémentaire mensuelle durant toute la durée du contrat dont le montant est au minimum de 50 dinars.

L'entreprise d'accueil s'engage à recruter les bénéficiaires des contrats d'adaptation et d'insertion professionnelle qui ont achevé la formation. L'entreprise qui n'a pas inséré les stagiaires, ne peut prétendre à de nouveaux contrats d'adaptation et d'insertion professionnelle qu'après écoulement d'au moins deux années consécutives à compter de la date de la fin du dernier contrat dont elle a bénéficié.

****

CRVA : Le contrat de réinsertion dans la vie active a pour objet de permettre au travailleur ayant perdu son emploi d'acquérir de nouvelles compétences conformes aux exigences d'un poste d'emploi préalablement identifié au sein d'une entreprise privée.

Peuvent bénéficier dudit contrat les demandeurs d'emploi dont:

- les travailleurs permanents ayant perdu leur emploi pour des motifs économiques ou techniques ou suite à la fermeture définitive, subite et illégale des entreprises qui les employaient,

- les travailleurs non permanents ayant perdu leur emploi pour des motifs économiques ou techniques ou suite à la fermeture définitive, subite et illégale des entreprises qui les employaient et ayant exercé durant une période minimale de trois années au sein de la même entreprise qui a procédé à leur licenciement.

Le contrat de réinsertion dans la vie active est conclu entre l'entreprise et le demandeur d'emploi concerné pour une durée maximale d'une année.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant prend en charge, selon un programme préétabli avec l'entreprise d'accueil, les dépenses d'adaptation des bénéficiaires, et ce dans la limite maximale de 200 heures.

L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant octroie au bénéficiaire et durant toute la durée du contrat, une indemnité mensuelle dont le montant est de 200 dinars.

En outre, l'entreprise d'accueil octroie obligatoirement au stagiaire une indemnité complémentaire mensuelle durant toute la durée du contrat dont le montant est au minimum de 50 dinars.

L'entreprise d'accueil s'engage à recruter les bénéficiaires qui ont achevé leurs contrats de réinsertion dans la vie active. L'entreprise qui ne satisfait pas à cette condition, ne peut bénéficier à nouveau du contrat de réinsertion dans la vie active qu'après écoulement d'au moins deux années consécutives à compter de la fin du dernier contrat dont elle a bénéficié.

****

PAPPE : Programme d'Accompagnement des Promoteurs des Petites Entreprises : Il a pour objet de promouvoir le travail indépendant et développer l'esprit entrepreneurial à travers un ensemble d'actions complémentaires et cohérentes qui commencent de l'idée de projet à installer jusqu'à sa concrétisation. Ce programme comprend :

-L'aide à l'identification de l'idée du projet (MORAINE, CEFE).

-L'aide à l'élaboration de l'étude du projet et du plan d'affaires y afférent (CEFE).

-L'adaptation en matière de gestion des entreprises (GERME, Formation en Gestion) et dans les domaines techniques nécessaires à la création du projet.

-L'accompagnement des promoteurs des petites entreprises.

L'Etat prend en charge :

-Le coût afférent à l'organisation de sessions d'adaptation (MORAINE, CEFE, CREE) d'une durée maximale de 200 heures.

-Les coûts des sessions d'adaptation en gestion dans la limite maximale de 120 heures (Formation en gestion, GERME).

-Les coûts des sessions d'adaptation complémentaire technique (Formation technique) dans la limite maximale de 400 heures.

-Les coûts de l'assistance technique dans la limite maximale de 12 jours d'expertises.

Les bénéficiaires de ce programme peuvent :

-Etre accueillis dans des stages pratiques en entreprises SPE d'une durée maximale d'une année.

-Recevoir une indemnité mensuelle (Bourse d'accompagnement) d'un montant de 150 dinars pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et de 80 dinars pour les autres niveaux d'enseignement et de formation.

C.E.F.E : La formation CEFE (Création d'Entreprises et Formation d'Entrepreneurs) utilise une approche personnalisée, basée sur l'apprentissage par l'action et où les participants :

- évaluent eux-mêmes leurs propres personnalités, capacités et ressources,

-choisissent eux-mêmes le projet qu'ils vont entreprendre,

- et déterminent si les acquis personnels (qualification, compétences, ressources) correspondent aux exigences du projet.

Les participants récoltent eux-mêmes l'information nécessaire à l'évaluation de la faisabilité de leur projet et préparent leur plan d'affaires qu'ils auront à défendre personnellement devant les banquiers. Ils démarreront enfin leur projet après la formation, avec éventuellement un soutien pendant la phase de démarrage et un contact permanent avec la famille CEFE.

La formation dure soit 14 ou 20 jours.

La formation M.O.R.A.I.N.E (la Méthode Originale de Recherche Active d'Idées Nouvelles pour Entreprendre): La vocation de MORAINE est de développer la capacité des personnes à être créatives et entreprenantes indépendamment de la création potentielle d'une activité, MORAINE est un outil pour apprendre à penser et à agir. Cette formation dure 2 jours.

C.R.E.E : cette formation a pour objectif de permettre aux entrepreneurs potentiels d'être outillés pour évaluer leur projet d'entreprise, dresser un Plan d'affaires, et décider de la création de leur entreprise. Cette formation dure 14 jours dont 3 jours de recherche d'informations.

G.E.R.M.E : cette formation a pour objectif de permettre aux entrepreneurs en activité de renforcer leurs compétences en matière de gestion d'entreprises et d'en améliorer la compétitivité.

Cette formation dure une semaine.

Annexes

A. Statistiques sur les réalisations des programmes d'emploi destinés aux diplômés de l'enseignement supérieur

A-1 : Sivp :

Tab1-A-1

Ensemble	Réalisations au cours de l'année 2012				Réalisations au cours de l'année 2011			
	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés
TUNIS	13316	9830	8419	3915	12754	9216	7658	3278
ARIANA	5573	4115	3251	1682	4910	3500	2861	1403
BEN AROUS	3662	2770	2007	985	3052	2199	1902	860
MANOUBA	818	613	415	235	687	467	393	283
NABEUL	3167	2484	1688	658	2306	1772	1434	555
ZAGHOUAN	629	437	286	201	474	323	335	157
BIZERTE	1793	1357	906	520	1326	997	934	406
BEJA	672	537	284	139	380	305	320	96
JENDOUBA	459	379	211	81	323	233	321	83
LE KEF	854	670	285	200	500	314	341	251
SILIANA	158	110	79	45	125	88	85	41
KAIROUAN	452	367	264	135	431	316	365	116
KASSERINE	1031	849	238	262	559	334	796	559
SIDI BOUZID	652	541	278	129	446	309	434	187
SOUSSE	4860	3613	2291	1323	3573	2411	1928	1009
MONASTIR	3346	2618	1795	880	2856	1977	1665	854
MAHDIA	740	549	383	193	513	388	279	168
SFAX	5886	4593	3172	1436	4786	3413	2728	1234
GAFSA	2181	1797	992	442	1519	1090	1302	375
TOZEUR	1170	997	637	188	886	667	515	160
KEBILI	2076	1770	888	325	1171	912	753	287
GABES	972	844	465	168	667	509	571	195
MEDENINE	1153	962	516	220	729	552	530	218
TATAOUINE	103	94	31	13	45	37	59	15
TOTAL	**55723**	**42896**	**29781**	**14375**	**45018**	**32329**	**28509**	**12790**

Source : Données de l'ANETI

Tab2-A-1

Femme	Réalisations au cours de l'année 2012				Réalisations au cours de l'année 2011			
	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés
TUNIS	7519	5607	4660	2200	7228	5141	4293	1919
ARIANA	3071	2291	1775	869	2654	1871	1655	749
BEN AROUS	1846	1436	1030	453	1560	1130	978	425
MANOUBA	511	401	238	138	434	278	254	191
NABEUL	2027	1616	1019	382	1359	1060	931	326
ZAGHOUAN	353	259	138	99	226	157	170	82
BIZERTE	1257	958	591	355	885	651	634	298
BEJA	406	343	178	65	238	191	220	57
JENDOUBA	355	295	150	62	237	167	228	63
LE KEF	666	520	212	160	375	232	247	193
SILIANA	105	80	37	26	63	42	54	27
KAIROUAN	300	247	178	85	280	211	248	68
KASSERINE	678	557	135	165	311	190	498	333
SIDI BOUZID	475	394	195	94	309	217	310	133
SOUSSE	2924	2173	1302	818	2099	1402	1157	620
MONASTIR	2189	1765	1169	525	1865	1283	1102	559
MAHDIA	495	385	245	109	332	245	194	119
SFAX	3228	2621	1718	662	2571	1808	1591	667
GAFSA	1712	1385	725	362	1141	791	951	301
TOZEUR	960	822	512	150	723	534	401	127
KEBILI	1659	1427	706	252	943	731	610	230
GABES	667	604	312	82	455	335	423	151
MEDENINE	750	651	344	106	470	358	379	138
TATAOUINE	66	64	14	4	22	16	33	11
TOTAL	**34219**	**26901**	**17583**	**8223**	**26780**	**19041**	**17561**	**7787**

Source : Données de l'ANETI

A-2 : CIDES :

Tab3-A-2

Ensemble	Réalisations au cours de l'année 2012				Réalisations au cours de l'année 2011			
	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés
TUNIS	42	24	167	40	273	200	647	197
ARIANA	23	18	46	10	69	48	222	71
BEN AROUS	17	11	40	10	55	44	208	67
MANOUBA	7	4	12	4	18	14	38	16
NABEUL	34	29	33	5	42	34	124	49
ZAGHOUAN	3	3	6	1	10	7	26	9
BIZERTE	8	6	7	2	16	7	27	18
BEJA	0	0	2	0	4	2	15	6
JENDOUBA	0	0	2	0	2	2	37	9
LE KEF	0	0	5	0	10	5	36	36
SILIANA	6	3	7	4	14	9	18	6
KAIROUAN	5	5	3	1	5	4	52	13
KASSERINE	0	0	0	0	12	0	27	24
SIDI BOUZID	0	0	4	0	7	4	29	21
SOUSSE	13	9	87	11	136	94	136	91
MONASTIR	28	26	49	4	75	51	147	67
MAHDIA	1	1	12	0	18	12	21	18
SFAX	9	6	47	4	74	49	222	99
GAFSA	35	31	38	10	54	44	66	23
TOZEUR	12	12	31	0	0	0	10	4
KEBILI	1	1	9	0	53	31	164	43
GABES	32	23	43	11	10	9	112	35
MEDENINE	0	0	2	0	58	46	102	38
TATAOUINE	**276**	**212**	**652**	**117**	3	2	17	6
TOTAL	42	24	167	40	273	200	647	197

Source : Données de l'ANETI

Tab4-A-2

Femme	Réalisations au cours de l'année 2012				Réalisations au cours de l'année 2011			
	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés
TUNIS	22	13	95	26	174	119	380	126
ARIANA	8	6	25	4	39	26	128	38
BEN AROUS	5	4	20	2	27	21	117	37
MANOUBA	6	3	8	4	14	10	32	16
NABEUL	23	21	21	3	26	22	81	25
ZAGHOUAN	0	0	3	0	6	3	12	5
BIZERTE	7	5	6	2	13	6	22	14
BEJA	0	0	2	0	2	2	11	3
JENDOUBA	0	0	1	0	1	1	26	6
LE KEF	0	0	5	0	8	5	24	29
SILIANA	4	2	4	3	10	6	14	4
KAIROUAN	5	5	3	0	4	3	37	11
KASSERINE	0	0	0	0	4	0	18	10
SIDI BOUZID	0	0	2	0	3	2	19	9
SOUSSE	10	7	59	9	90	65	92	60
MONASTIR	18	18	28	2	42	30	104	40
MAHDIA	1	1	8	0	13	7	15	14
SFAX	5	3	23	3	40	24	134	61
GAFSA	23	20	22	7	29	26	49	16
TOZEUR	11	11	25	0	0	0	7	2
KEBILI	1	1	7	0	43	25	130	37
GABES	19	13	31	7	8	7	79	24
MEDENINE	0	0	2	0	42	32	71	29
TATAOUINE	**168**	**133**	**400**	**72**	3	2	5	5
TOTAL	22	13	95	26	**641**	**444**	**1607**	**621**

Source : Données de l'ANETI

A-3 : SCV :

Tab5-A-3

Ensemble	Réalisations au cours de l'année 2012				Réalisations au cours de l'année 2011			
	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés
TUNIS	534	371	338	169	402	354	393	112
ARIANA	472	401	154	68	214	158	96	50
BEN AROUS	146	117	57	38	76	66	72	30
MANOUBA	148	128	85	27	113	95	123	31
NABEUL	646	538	192	117	247	222	272	72
ZAGHOUAN	340	286	182	49	209	191	48	18
BIZERTE	566	506	67	71	89	78	156	36
BEJA	169	155	35	14	38	35	115	18
JENDOUBA	750	707	144	29	160	153	159	15
LE KEF	557	485	52	69	56	53	98	20
SILIANA	631	598	93	33	104	99	125	13
KAIROUAN	607	516	445	136	539	499	400	81
KASSERINE	1333	1188	21	144	26	24	180	34
SIDI BOUZID	790	717	134	80	161	156	293	56
SOUSSE	825	700	525	139	661	549	222	139
MONASTIR	911	814	550	126	674	587	152	99
MAHDIA	204	173	103	39	118	113	153	22
SFAX	779	681	363	126	432	390	348	89
GAFSA	2687	2622	102	51	106	104	100	17
TOZEUR	708	671	70	47	88	82	88	18
KEBILI	2056	1843	1525	287	1755	1609	226	164
GABES	1369	1291	180	79	202	185	356	58
MEDENINE	499	450	144	59	163	156	185	34
TATAOUINE	393	360	75	40	86	82	119	24
TOTAL	**18120**	**16318**	**5636**	**2037**	**6719**	**6040**	**4479**	**1250**

Source : Données de l'ANETI

Tab6-A-3

Femme	Réalisations au cours de l'année 2012				Réalisations au cours de l'année 2011			
	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés
TUNIS	396	282	246	123	297	261	295	81
ARIANA	359	302	124	52	168	124	77	39
BEN AROUS	118	92	43	31	57	49	46	24
MANOUBA	118	102	69	20	86	75	108	16
NABEUL	525	443	163	89	205	187	229	54
ZAGHOUAN	262	227	129	31	146	135	35	10
BIZERTE	433	384	55	57	72	63	127	27
BEJA	104	94	26	10	29	26	90	11
JENDOUBA	545	517	95	19	109	103	119	9
LE KEF	425	377	42	46	43	42	80	9
SILIANA	486	462	73	22	77	76	89	6
KAIROUAN	466	400	341	102	415	383	296	57
KASSERINE	876	789	12	85	14	14	114	17
SIDI BOUZID	599	549	114	53	134	129	211	26
SOUSSE	678	575	427	111	521	444	165	100
MONASTIR	772	693	481	102	566	511	124	63
MAHDIA	164	143	84	29	97	93	118	12
SFAX	594	525	280	85	313	291	275	53
GAFSA	1918	1875	76	33	79	78	69	13
TOZEUR	563	536	57	36	73	67	70	12
KEBILI	1594	1443	1147	200	1294	1200	171	103
GABES	1136	1075	159	60	173	162	295	50
MEDENINE	398	368	127	40	143	138	155	25
TATAOUINE	325	299	73	31	82	78	101	15
TOTAL	**13854**	**12552**	**4443**	**1467**	**5193**	**4729**	**3459**	**832**

Source : Données de l'ANETI

A-4 : SMP : Stage en Milieu Pratique

Tab7-A-4

Ensemble	Réalisations au cours de l'année 2012				Réalisations au cours de l'année 2011			
	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés
TUNIS	210	45	213	5	41	219	2	2
ARIANA	48	33	35	0	36	159	0	5
BEN AROUS	68	43	40	1	48	212	1	0
MANOUBA	179	99	146	11	13	203	2	2
NABEUL	228	141	134	13	44	411	4	21
ZAGHOUAN	195	181	26	2	17	227	47	2
BIZERTE	197	130	87	3	28	446	1	7
BEJA	246	226	61	4	28	519	23	4
JENDOUBA	718	691	82	10	87	1116	138	4
LE KEF	445	427	16	7	133	649	175	2
SILIANA	399	321	33	3	48	512	126	3
KAIROUAN	31	24	9	0	46	361	3	3
KASSERINE	757	737	12	5	318	1833	197	2
SIDI BOUZID	295	285	1	7	48	847	16	5
SOUSSE	307	225	138	8	70	627	12	14
MONASTIR	241	228	14	2	77	608	38	10
MAHDIA	98	94	11	1	44	419	0	3
SFAX	538	501	42	8	193	1294	87	17
GAFSA	349	342	7	3	144	1840	54	14
TOZEUR	56	48	17	0	29	229	2	2
KEBILI	263	257	6	1	85	548	47	3
GABES	1305	1082	174	8	145	1963	99	15
MEDENINE	841	786	53	1	115	1783	49	9
TATAOUINE	71	66	6	0	32	304	0	2
TOTAL	**8085**	**7012**	**1363**	**103**	**1869**	**17329**	**1123**	**151**

Source : Données de l'ANETI

Tab8-A-4

Femme	Réalisations au cours de l'année 2012				Réalisations au cours de l'année 2011			
	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés
TUNIS	163	37	168	5	31	166	2	2
ARIANA	37	23	28	0	33	123	0	3
BEN AROUS	58	39	30	1	44	177	1	0
MANOUBA	141	74	130	7	11	157	1	1
NABEUL	184	111	121	8	37	342	3	17
ZAGHOUAN	119	108	20	2	16	132	33	2
BIZERTE	148	103	64	3	25	346	1	7
BEJA	178	163	41	4	24	410	17	3
JENDOUBA	567	545	65	10	65	894	95	2
LE KEF	335	323	10	5	104	484	139	1
SILIANA	281	225	27	0	41	361	89	1
KAIROUAN	19	12	8	0	34	254	3	2
KASSERINE	440	425	8	5	197	1104	106	0
SIDI BOUZID	165	159	0	6	29	532	11	2
SOUSSE	238	174	112	6	52	499	10	11
MONASTIR	176	164	12	2	68	472	30	7
MAHDIA	66	63	8	1	35	286	0	2
SFAX	389	365	28	6	149	996	60	11
GAFSA	279	273	5	3	107	1358	44	7
TOZEUR	40	33	15	0	26	182	2	1
KEBILI	163	157	6	1	69	381	30	2
GABES	994	824	135	6	101	1492	76	12
MEDENINE	714	672	49	1	90	1499	43	8
TATAOUINE	52	50	3	0	26	230	0	2
TOTAL	**5946**	**5122**	**1093**	**82**	**1414**	**12877**	**796**	**106**

Source : Données de l'ANETI

B. Statistiques sur les réalisations des programmes d'emploi destinés aux non diplômés de l'enseignement supérieur

B-1 : CAIP :

Tab9-B-1

Ensemble	Réalisations au cours de l'année 2012				Réalisations au cours de l'année 2011			
	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés
TUNIS	3564	2428	1797	1547	3272	2308	1343	1310
ARIANA	1321	921	729	593	1363	946	844	621
BEN AROUS	2401	1566	1095	1070	1996	1389	1065	936
MANOUBA	701	450	295	347	618	406	286	358
NABEUL	2381	1645	1100	848	2108	1543	834	671
ZAGHOUAN	1777	920	1038	1092	2068	1328	995	920
BIZERTE	1690	874	745	923	1278	874	895	616
BEJA	2111	1468	907	834	1462	1147	1227	656
JENDOUBA	536	429	576	171	804	646	389	223
LE KEF	1519	1015	911	667	1551	1086	618	593
SILIANA	274	172	174	149	391	234	231	220
KAIROUAN	263	182	180	121	312	222	227	140
KASSERINE	5511	2739	1166	4481	4221	3019	2212	1855
SIDI BOUZID	830	596	446	349	840	610	577	345
SOUSSE	3090	2050	1194	1561	2337	1755	1097	941
MONASTIR	2049	1350	1117	1127	2243	1594	913	903
MAHDIA	706	473	389	418	864	580	409	412
SFAX	3836	2609	2031	1605	3461	2427	1855	1860
GAFSA	2322	1539	980	1077	1822	1311	1927	1204
TOZEUR	1112	890	887	320	1224	1006	428	286
KEBILI	973	691	1055	458	2095	1247	235	873
GABES	539	442	356	163	511	439	312	132
MEDENINE	867	656	512	307	721	615	285	163
TATAOUINE	85	68	44	29	67	56	69	25
TOTAL	**40458**	**26173**	**19724**	**20257**	**37629**	**26788**	**19273**	**16263**

Source : Données de l'ANETI

Tab10-B-1

Femme	Réalisations au cours de l'année 2012				Réalisations au cours de l'année 2011			
	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés
TUNIS	1980	1374	1051	823	1873	1327	789	752
ARIANA	824	591	514	349	899	635	549	401
BEN AROUS	1215	839	572	530	1053	755	609	510
MANOUBA	475	328	223	216	443	305	192	234
NABEUL	1300	940	540	427	1004	736	501	346
ZAGHOUAN	1192	606	737	775	1439	958	704	575
BIZERTE	1056	554	403	600	723	506	524	330
BEJA	1469	1006	724	614	1146	908	959	500
JENDOUBA	428	338	443	129	626	488	313	197
LE KEF	1237	838	747	531	1262	886	488	481
SILIANA	229	143	141	116	317	183	183	183
KAIROUAN	144	107	118	66	193	147	148	73
KASSERINE	3728	1818	825	3104	2997	2114	1594	1382
SIDI BOUZID	567	408	280	223	547	380	436	246
SOUSSE	1784	1151	739	936	1392	1065	665	546
MONASTIR	1316	915	748	665	1429	1049	635	551
MAHDIA	531	359	302	316	685	452	327	343
SFAX	2191	1494	1192	895	2005	1400	1059	1156
GAFSA	1945	1249	797	932	1497	1062	1576	990
TOZEUR	953	755	751	282	1039	854	354	247
KEBILI	781	566	810	345	1589	949	202	660
GABES	436	370	292	120	410	362	222	92
MEDENINE	657	505	411	216	548	481	194	102
TATAOUINE	58	48	32	16	45	38	39	15
TOTAL	**26496**	**17302**	**13392**	**13226**	**25161**	**18040**	**13262**	**10912**

Source : Données de l'ANETI

B-2: CRVA :

Tab11-B-2

Ensemble	Réalisations au cours de l'année 2012				Réalisations au cours de l'année 2011			
	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés
TUNIS	81	7	172	11	115	110	123	6
ARIANA	4	4	3	0	3	3	20	3
BEN AROUS	3	3	2	1	3	3	6	2
MANOUBA	8	7	8	1	8	8	11	2
NABEUL	51	51	5	3	15	8	1	10
ZAGHOUAN	9	4	37	4	41	38	13	3
BIZERTE	29	20	3	10	9	4	21	7
KAIROUAN	1	1	0	0	1	0	2	1
SOUSSE	5	5	1	0	1	1	4	1
MONASTIR	135	86	264	56	400	282	337	139
MAHDIA	0	0	0	1	1	1	0	0
SFAX	30	20	11	9	12	10	6	4
TOZEUR	1	0	0	1	0	0	0	0
GABES	2	0	6	4	12	8	6	4
TOTAL	**359**	**208**	**512**	**101**	**621**	**476**	**550**	**182**

Source : Données de l'ANETI

Tab12-B-2

Femme	Réalisations au cours de l'année 2012				Réalisations au cours de l'année 2011			
	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés	Nouveaux contrats	Contrats en cours	Contrats achevés	Contrats résiliés
TUNIS	40	6	90	8	69	65	46	3
ARIANA	3	3	1	0	1	1	17	2
BEN AROUS	2	2	1	1	2	2	0	2
MANOUBA	3	2	7	1	7	7	5	2
NABEUL	50	50	5	3	15	8	0	10
ZAGHOUAN	7	3	35	4	39	36	12	3
BIZERTE	24	16	3	9	7	4	18	5
KAIROUAN	0	0	0	0	1	0	2	1
SOUSSE	5	5	1	0	1	1	2	1
MONASTIR	120	76	231	52	355	249	284	127
MAHDIA	0	0	0	1	1	1	0	0
SFAX	25	15	7	9	8	6	6	4
TOZEUR	0	0	0	0	0	0	0	0
GABES	2	0	5	4	10	7	5	3
TOTAL	**281**	**178**	**386**	**92**	**516**	**387**	**397**	**163**

Source : Données de l'ANETI

C. Statistiques sur les réalisations des actions de formation entrepreneuriale (PAPPE)

Tab13-C-1

Ensemble	Réalisations au cours de l'année 2012 : Les Bénéficiaires				Réalisations au cours de l'année 2011 : Les Bénéficiaires			
	démarrées	en cours	abandonnées	achevées	Nouveaux	en cours	abandonnés	achevés
TUNIS	1697	331	50	1739	1855	420	87	1683
ARIANA	389	143	18	328	398	97	24	377
BEN AROUS	410	190	14	361	444	155	43	442
MANOUBA	403	66	20	437	413	120	20	395
NABEUL	592	165	7	546	629	126	13	637
ZAGHOUAN	157	26	4	157	110	29	10	113
BIZERTE	423	98	17	412	276	105	22	274
BEJA	68	8	0	71	158	11	1	162
JENDOUBA	427	72	15	422	545	82	17	538
LE KEF	293	149	4	308	286	168	16	306
SILIANA	403	76	11	403	385	87	16	394
KAIROUAN	627	92	24	674	629	163	7	622
KASSERINE	209	28	3	257	249	79	2	297
SIDI BOUZID	269	17	2	289	249	39	8	250
SOUSSE	630	182	13	672	884	238	34	803
MONASTIR	756	229	9	835	917	317	13	871
MAHDIA	274	52	8	270	389	56	5	393
SFAX	584	148	12	593	522	169	1	540
GAFSA	533	76	10	559	625	112	18	614
TOZEUR	515	69	4	491	307	48	8	323
KEBILI	242	107	6	285	243	156	3	209
GABES	621	82	17	607	497	85	20	483
MEDENINE	427	57	10	426	357	66	22	323
TATAOUINE	66	19	0	89	66	41	0	51
TOTAL	**11015**	**2482**	**278**	**11231**	**11433**	**2969**	**410**	**11100**

Source : Données de l'ANETI

Tab14-C-2

Ensemble	Réalisations au cours de l'année 2012 : Les actions organisées				Réalisations au cours de l'année 2011 : Les actions organisées			
	démarrées	en cours	abandonnées	achevées	Nouveaux	en cours	abandonnés	achevés
TUNIS	239	172	6	304	326	243	13	249
ARIANA	83	102	3	61	92	83	4	67
BEN AROUS	87	176	2	64	94	155	4	80
MANOUBA	76	52	5	109	101	89	6	82
NABEUL	96	141	2	79	128	126	8	141
ZAGHOUAN	27	26	2	31	23	29	6	30
BIZERTE	75	69	2	79	71	75	6	68
BEJA	10	8	0	13	15	11	1	19
JENDOUBA	75	65	1	91	103	82	15	98
LE KEF	62	149	4	55	82	146	11	77
SILIANA	69	76	1	79	70	87	2	55
KAIROUAN	63	77	4	82	74	100	3	90
KASSERINE	25	28	1	53	43	57	2	65
SIDI BOUZID	30	17	1	51	52	39	7	54
SOUSSE	111	113	6	156	203	161	24	152
MONASTIR	181	188	5	237	238	249	4	201
MAHDIA	64	52	0	68	81	56	2	88
SFAX	117	109	3	127	119	122	0	184
GAFSA	84	50	2	122	132	90	13	148
TOZEUR	86	69	2	64	62	48	4	82
KEBILI	55	107	3	101	106	156	3	48
GABES	77	58	2	79	84	62	8	105
MEDENINE	73	57	2	80	74	66	5	57
TATAOUINE	19	19	0	18	19	17	0	28
TOTAL	**1884**	**1980**	**59**	**2203**	**2392**	**2349**	**151**	**2268**

Source : Données de l'ANETI